

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2026-56

Objet : Organisation de la sécurité des spectateurs pour le 14 juillet
2026- DPS-PE avec APC07

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2026 par la Commune,

Vu la nécessité d'un Dispositif d'un Poste de Secours de type « Petite Envergure » (DPS-PE), établie lors de l'élaboration de la grille d'évaluation du risque à l'organisateur,

Considérant que l'offre en date du 11/05/2026 présentée par l'association de protection civile de l'Ardèche (APC07), composée d'un poste de secours avec 6 secouristes, 1VPSP et 1 VL de 21h00 à 23h30, est adaptée au besoin de la commune dans le cadre de l'organisation de la sécurité des spectateurs lors du tir du feu d'artifice du 14 juillet 2026.

DECIDE

- **DE SIGNER** le document relatif au DPS-PE n° DO 2026 122 avec l'APC07 ;
- **DE DIRE** que le montant de la prestation de service s'élève à 598.86 € TTC ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2026.

À La Voulte sur Rhône, le 17/06/2026

Le Maire,
Jérôme LEBRAT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).